Articles

Politique et Sociétés

Dirty care face à l'injustice environnementale : le cas de Rouyn-Noranda

Laurie Gagnon-Bouchard
...plus d'informations

Laurie Gagnon-Bouchard
Doctorante à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa
lauriegbouchard@gmail.com

Diffusion numérique : 22 septembre 2026

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1128765ar

DOI : https://doi.org/10.7202/1128765ar

Un article de la revue Politique et Sociétés

Volume 45, numéro 3, 2026

Tous droits réservés © Société québécoise de science politique, 2026

[Début du numéro]
Retour au sommaire

Loi 21 et diversité : analyse lexicométrique de la presse québécoise francophone (2019-2025)

Plan de l'article

Résumé
Méthode
Univers moral de la justice environnementale : *care* environnemental et *dirty care*
Résultats : continuum entre *care* et *dirty care*
Univers du *care* dans l'expérience de l'injustice
Univers du *dirty care* dans l'expérience de l'injustice
Discussion
Conclusion
Note biographique
Notes
Bibliographie
Liste des tableaux

Résumé

Les mobilisations citoyennes contre l'injustice environnementale ont fréquemment été interprétées, à travers l'éthique du *care*, comme des formes d'engagement orientées vers le soin et la réparation du monde. Cette lecture féministe tient notamment à la place prépondérante qu'y occupent les femmes et à leur mobilisation du langage du soin, de la vulnérabilité et de la protection. Cet article prolonge ces analyses en montrant que l'expérience des personnes engagées contre l'injustice environnementale liée aux émissions d'arsenic de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda donne à voir un univers moral qui relève également du *dirty care* et d'une éthique de la dignité. Transposée ici au domaine environnemental, la notion de *dirty care* théorisée par Elsa Dorlin en 2017 éclaire les dimensions contraintes et défensives des pratiques citoyennes de soin que les approches axées sur la sollicitude peinent à rendre visibles. L'expérience vécue de l'injustice – qu'aggrave l'érosion de la confiance envers l'État – altère profondément le rapport au monde, générant vigilance ordinaire, culpabilité, colère, peur et perte de naïveté. Les pratiques de soin qui naissent de cette posture négative s'affirment alors comme une réponse directe à l'injustice subie. Sur le plan théorique, l'article invite à élargir les lectures féministes du *care* environnemental en y intégrant le *dirty care*, afin de nommer les affects sombres, les tensions et les logiques d'autodéfense qui traversent les luttes pour la justice environnementale. Sur le plan empirique, il offre une documentation inédite de l'univers moral de la mobilisation contre l'injustice environnementale à Rouyn-Noranda.

Mots-clés : injustice environnementale, éthique du care, *dirty care*, gouvernance par le bas, Rouyn-Noranda



Votre accès est offert par

uOttawa

Abstract

Citizen mobilizations against environmental injustice have often been interpreted, through the ethics of care, as forms of engagement focused on caring for and repairing the world. This feminist reading stems in particular from the prominent role played by women in these movements and their use of the language of care, vulnerability, and protection. This article extends these analyses by showing that the experience of people engaged in the fight against environmental injustice linked to arsenic emissions from the Horne Smelter in Rouyn-Noranda reveals a moral universe that also falls under the umbrella of dirty care and an ethics of dignity. Transposed here to the environmental domain, the concept of dirty care theorized by Elsa Dorlin in 2017 sheds light on the constrained and defensive dimensions of citizen care practices that approaches centred on solicitude struggle to make visible. The lived experience of injustice—exacerbated by the erosion of trust in the state—profoundly alters one's relationship to the world, generating everyday vigilance, guilt, anger, fear, and a loss of naivety. The care practices that emerge from this negative stance thus assert themselves as a direct response to the injustice suffered. From a theoretical perspective, the article calls for broadening feminist interpretations of environmental care by incorporating "dirty care," in order to articulate the dark emotions, tensions, and self-defense strategies that underpin struggles for environmental justice. Empirically, it offers a unique account of the moral landscape of the mobilization against environmental injustice in Rouyn-Noranda.

Keywords: environmental injustice, ethics of care, dirty care, bottom-up governance, Rouyn-Noranda

1 Les luttes citoyennes contre l'injustice environnementale ont souvent été interprétées à travers l'éthique du *care* comme des postures ainsi que des pratiques de soin et de réparation de notre monde et plus spécifiquement de l'environnement (Tronto 2009 ; Laugier 2012 ; 2015 ; Larrère 2015). Cette lecture féministe s'explique notamment par la forte présence des femmes dans ces mobilisations (Gaard 2017) et par leur recours au langage du soin, de la vulnérabilité et de la protection des enfants, en continuité avec les analyses qui associent leur engagement à une socialisation genrée et à la figure maternelle (Tronto 2009 ; Laugier 2012 ; 2015 ; Krauss 2016 ; Barbeau-Lavalette *et al.* 2025). Je souhaite ici compléter ces analyses en démontrant que l'expérience des personnes qui se mobilisent contre l'injustice environnementale associée aux émissions d'arsenic de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda révèle un univers moral qui s'inscrit également dans un *dirty care* et *une éthique de la dignité*. La notion de *dirty care* théorisée par Elsa Dorlin (2017) étendue à l'environnement permet de saisir les dimensions contraintes et défensives des pratiques de soin citoyennes face à l'injustice environnementale que les approches centrées sur la sollicitude tendent à invisibiliser. À partir d'une approche phénoménologique et de matériaux empiriques comprenant une revue médiatique, 60 mémoires citoyens, 12 entretiens en profondeur et 25 témoignages recueillis par questionnaire, cet article démontre que les pratiques de résistance s'inscrivent dans un continuum de *care* et de *dirty care*. L'expérience vécue de l'injustice environnementale – aggravée par l'érosion de la confiance envers l'État (Lévesque 2025) – produit un rapport altéré au monde, marqué par la vigilance ordinaire, la culpabilité, la colère, la peur et la perte de naïveté. Les pratiques de soin qui émergent de cette posture négative constituent alors une réponse directe à l'injustice expérimentée. Ainsi, la surveillance des activités de la Fonderie Horne, le développement d'une expertise citoyenne, la vigilance ordinaire des signes de pollution constituent des gestes de soin contraints par la menace liée aux risques plutôt que des pratiques s'inscrivant dans des dispositions de sollicitude. Sur le plan théorique, l'article propose d'élargir les lectures féministes du *care* environnemental en y intégrant le *dirty care* afin de rendre intelligibles les affects sombres, les tensions et les formes d'autodéfense qui structurent les mobilisations pour la justice environnementale. Sur le plan empirique, il documente de manière inédite l'univers moral de la lutte contre l'injustice environnementale à Rouyn-Noranda. À terme, il s'agit d'exposer comment ces pratiques d'autodéfense contribuent à instaurer une gouvernance par le bas et – pour reprendre les mots de Jennifer Ricard Turcotte – « une éthique de la dignité », soit l'émergence de stratégies collectives tentant de pallier les défaillances de l'État dans la protection de la santé et de l'environnement de la population (O'Malley 1996 ; Gobby, Temper et Burke 2022, 3).

Méthode

Cas d'étude

2 Rouyn-Noranda est une ville de l'Abitibi-Témiscamingue dans laquelle est située une fonderie de cuivre – la Fonderie Horne – appartenant à la compagnie Glencore. Active depuis décembre 1927, la Fonderie a suscité au fil des années plusieurs inquiétudes et critiques en raison de sa localisation au coeur de la ville et des impacts de ses activités (pollution et contaminants) sur la santé des citoyen·nes de Rouyn-Noranda et plus largement sur l'environnement (INSPQ 2018 ; Bilodeau 2019 ; 2020 ; Céré 2023). Conséquemment, les opérations de la Fonderie ont engendré des craintes et ont été vivement critiquées par les citoyen·nes durant la décennie 1989-1999 en raison des niveaux importants de plombémies chez les enfants (INSPQ 2018) et durant les années 1970-1980 en lien

avec les rejets de dioxyde de soufre (SO_2) et des impacts sur les pluies acides (Glencore Canada s.d.). En outre, des études comme celle réalisée en 1982 par des chercheur·es de l'Hôpital du Mont-Sinaï, commandée par la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ont exposé les effets importants des contaminants sur la santé des travailleur·euses de la Fonderie (Céré 2023).

L'analyse au coeur de cet article se concentre sur les mobilisations citoyennes qui émergent dès 2018 concernant l'arsenic rejeté dans l'air par les activités de la Fonderie Horne à des taux significativement plus élevés que ceux enregistrés dans le reste du Québec. Si les taux d'arsenic dans l'air de Rouyn-Noranda sont élevés, c'est en raison d'une attestation d'assainissement octroyée par le ministère de l'Environnement du Québec – soit un cadre légal et réglementaire encadrant les opérations de la Fonderie Horne. Au moment de l'émergence de la conscience de l'enjeu de santé publique et du problème environnemental associé à l'arsenic en 2018, la Fonderie avait l'autorisation de rejeter jusqu'à 200 nanogrammes/mètre cube (ng/m^3) dans l'air, alors que la norme québécoise est de 3 ng/m^3. Cette autorisation était de 100 ng/m^3 en 2022 lors des consultations sur le renouvellement de l'attestation d'assainissement (MELCC 2017). La dernière autorisation ministérielle délivrant l'attestation d'assainissement, datant de 2023, permet à la Fonderie en date de 2026 de rejeter jusqu'à 45 ng/m^3 et prévoit que cette norme soit réduite à 15 ng/m^3 en 2027 (MELCCFP 2023).

En 2018 et 2019, deux études de la Direction de la Santé publique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue établissent que la population du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda est significativement plus imprégnée à l'arsenic que la population témoin d'Amos (Bilodeau 2019 ; 2020). Ces études vont produire un choc chez une partie de la population de la ville, surtout considérant que la première étude concernait les enfants âgés entre 9 mois et 6 ans – dont la moyenne d'imprégnation était 3,7 fois plus importante (Bilodeau 2019, 36). Or, l'arsenic est un contaminant reconnu comme cancérigène et dont « une exposition chronique peut contribuer à long terme au développement de certains cancers, dont celui du poumon, du foie, de la vessie, du rein, de la peau et de la prostate (Enterline *et al.* 1995 ; Lubin *et al.* 2000 ; Englyst *et al.* 2001 ; Karagas *et al.* 2001 ; ATSDR 2007 ; Cantor et Lubin 2007 ; Jones *et al.* 2007 ; Lauwerys *et al.* 2007) » (toutes des sources citées dans Bilodeau 2019, 15).

En 2022, les journalistes Jean-Marc Belzile et Thomas Gerbet de Radio-Canada révélaient que le directeur national de la Santé publique de l'époque, Horacio Arruda, avait demandé en 2019 le retrait de l'annexe 6 de la première étude qui indiquait que « l'incidence plus grande de cas de cancer du poumon à Rouyn-Noranda rend difficilement acceptable la présence d'arsenic dans l'air ambiant et à la surface des sols, considérant qu'il s'agit d'un facteur aggravant de ce type de cancer » (Belzile et Gerbet 2022). Cette révélation issue du travail journalistique de Belzile et Gerbet va contribuer à alimenter l'indignation chez les personnes mobilisées autour de l'enjeu, nourrissant également le sentiment de méfiance de celles-ci face aux institutions censées assurer leur protection sanitaire et environnementale (Lévesque 2025). Si l'enjeu lié à l'arsenic érode la confiance vis-à-vis des institutions, il produit également un sentiment d'injustice vécue. Évelyne Corriveau (2024, 90), dans son mémoire de maîtrise, a d'ailleurs démontré que certain·es citoyen·nes de Rouyn-Noranda éprouvaient le sentiment d'être non considéré·es par les institutions et d'être relégué·es à une citoyenneté de seconde zone.

Méthodologie

Pour la réalisation de cette recherche, j'ai adopté une approche qualitative phénoménologique afin de mettre en lumière l'expérience vécue par les personnes mobilisées sur l'enjeu de l'injustice environnementale liée à l'arsenic à Rouyn-Noranda. L'approche phénoménologique permet de dépasser celle de justice distributionnelle et de s'attarder à l'expérience du phénomène lui-même. Elle suit l'intuition de Catherine Larrère (2017, 14) voulant que les injustices environnementales renvoient « à une phénoménologie du monde vécu, plus riche en descriptions subjectives qu'en données autorisant les calculs et les comparaisons ». L'analyse porte sur la manière dont les citoyen·nes mobilisé·es font l'expérience de cette injustice, sur la façon dont ils et elles la ressentent, la comprennent, la vivent au quotidien et y réagissent. Selon Catherine Meyor (2007, 104), l'approche phénoménologique permet de rendre présente une subjectivité déjà intriquée dans un monde concret, incarné (voir aussi Gaudet et Robert 2018). La méthodologie phénoménologique employée dans le cadre de cette recherche a donc visé à rendre disponibles ces subjectivités, leurs expériences et leurs réponses face à l'injustice environnementale en se basant sur un corpus de documents comprenant des témoignages de citoyen·nes de Rouyn-Noranda, 12 entretiens en profondeur et un questionnaire en ligne complété par 25 personnes.

Dans un premier temps, j'ai construit un corpus de documents intégrant des témoignages de citoyen·nes. Il inclut une revue de la littérature médiatique publiée entre 2018 et 2025 sur l'enjeu qui rassemble des témoignages recueillis par différents journalistes. Cette revue a été retranscrite et

intégrée dans une base de données sur le logiciel d'analyse MAXQDA. S'y ajoutent 60 mémoires déposés en 2022 au ministère de l'Environnement du Québec lors du renouvellement de l'attestation d'assainissement à la Fonderie Horne. Enfin, les livres *Voyage au bout de la mine* (Céré 2023) et *Zones sacrifiées* (Barbeau-Lavalette *et al.* 2025), issus d'entretiens et de témoignages de citoyen·nes de Rouyn-Noranda, ont également été intégrés. L'ensemble de ces matériaux a été codé de manière inductive dans MAXQDA, en portant une attention particulière à l'expérience de l'injustice liée aux rejets d'arsenic et aux réactions qui y sont associées.

Dans un deuxième temps, j'ai réalisé 12 entretiens en profondeur. Ils étaient divisés en deux parties : une première sous la forme d'un récit de vie et une seconde concentrée spécifiquement sur l'injustice environnementale. Le recrutement s'est fait à partir d'une affiche d'appel à participation diffusée sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn). Toutes les personnes intéressées et répondant aux critères – être âgées de plus de 18 ans et habiter ou avoir habité la ville de Rouyn-Noranda – ont été retenues. Les entretiens ont été réalisés de novembre 2024 à août 2025 auprès de 3 hommes et 9 femmes. Sur les 12 personnes interrogées, 10 personnes participaient ou avaient participé directement aux mobilisations contre l'injustice environnementale. Les entretiens ont été enregistrés, anonymisés, retranscrits en verbatim, puis codés et analysés de manière inductive avec le logiciel MAXQDA. Ce codage a permis de faire ressortir les dimensions expérientielles de l'injustice environnementale ainsi que les pratiques de résistance et de soin mises en place.

Dans un troisième temps, j'ai recueilli 25 témoignages de personnes résidant ou ayant résidé à Rouyn-Noranda au moyen d'un questionnaire en ligne (de juillet à décembre 2025) portant sur leur expérience de l'injustice environnementale. Les réponses ont été analysées suivant la même méthode que celle utilisée pour les entretiens. La phase analytique de la recherche a intégré les cinq étapes de la méthode analytique phénoménologique : « 1) se plonger dans le matériel pour commencer à en faire sens, 2) extraire les énoncés significatifs et importants, 3) formuler des significations, 4) identifier les thèmes et 5) rédiger le récit phénoménologique » (Gaudet et Robert 2018, 47). Toutes les données ont été codées de manière inductive en ressortant les thématiques (culpabilité, colère, inquiétude, mobilisation et ainsi de suite) afin de former le récit phénoménologique. La diversité des matériaux et des données recueillies et intégrées a servi à assurer la robustesse du récit phénoménologique par une triangulation des récits et des témoignages. De plus, les thématiques et les dimensions de l'expérience ont été identifiées sur la base d'une récurrence et donc de la saturation des données.

Univers moral de la justice environnementale : *care* environnemental et *dirty care*

Le concept d'univers moral a d'abord été employé par Karl Jacoby dans *Crimes Against Nature* (1997) pour démontrer que les revendications des écologies populaires se fondaient sur des critères moraux et comportaient donc une évaluation du juste et de l'injuste pour s'opposer aux projets de conservation des environnementalistes nord-américains dominants (Jacoby 2019). Dans cet article, je propose de considérer l'univers moral comme la base sur laquelle s'interprètent les affects et les pratiques des personnes mobilisées dans les mouvements de justice environnementale contre les projets industriels. Si le *care* se fonde sur la nécessité de prendre soin et de défendre ce qui est important (Laugier 2015), le *dirty care* est conditionné par la perception de la menace et de la nécessité de se protéger face à l'injustice (Dorlin 2017).

Care environnemental

Pour saisir plus concrètement l'univers moral du *care* environnemental, il faut d'abord revenir sur la manière dont les luttes pour la justice environnementale ont été lues à travers l'éthique du *care* environnemental (Tronto 2009 ; Laugier 2012 ; 2015 ; Larrère 2015). Greta Gaard (2017) soutient que les femmes représentent 90 % des membres des mouvements pour la justice environnementale aux États-Unis. Cette forte présence des femmes dans les mobilisations de justice environnementale et la propension de celles-ci – en raison de la socialisation genrée – à mobiliser le langage du soin (le souci pour autrui et le monde, le soin, l'attention aux autres, la reconnaissance de la vulnérabilité) ont participé à inscrire ces mouvements écologistes dans un discours moral souvent associé au soin et/ou à la figure maternelle (le groupe des Mères au front, par exemple, qui émerge au Québec au début 2020) (Tronto 2009 ; Laugier 2012 ; 2015 ; Krauss 2016 ; Barbeau-Lavalette *et al.* 2025). En 1993, Celene Krauss démontre que les femmes américaines qui s'inscrivent dans ces mouvements mobilisent souvent leur rôle de mère afin de légitimer leur lutte pour la défense de la santé des enfants et plus largement de la communauté, bien que la compréhension de l'injustice diffère en fonction de la position sociale des femmes (autochtones, blanches, afrodescendantes). Plus récemment, Anaïs Barbeau-Lavalette, dans un chapitre intitulé « Celle qui marche sur la glace », inscrit la lutte des Mères au front au Québec, notamment celles de Rouyn-

Noranda, dans un mouvement plus large de maternité politique de réparation du monde par les femmes dans une perspective de justice intergénérationnelle (Barbeau-Lavalette *et al.* 2025).

12 Tant Sandra Laugier que Catherine Larrère interprètent les mobilisations pour la justice environnementale comme matérialisant une éthique du *care* qui s'étend à l'environnement (Larrère 2012 ; Laugier 2012 ; 2015). Cette matérialisation s'opère par l'entremise à la fois d'une attention à ce qui altère et fragilise le monde socioenvironnemental et la mise en place de pratiques de soin via la contestation ou la réparation. Ainsi, les mobilisations de justice environnementale – rassemblant majoritairement des femmes – permettraient de mettre en place l'activité du *care* comprise dans les termes de Joan Tronto (2009, 144) comme « tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer "notre" monde, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nos personnes et notre environnement, tout ce que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie. » Ce qui est central dans cet univers du *care* environnemental est la reconnaissance que la santé des écosystèmes et celle des communautés sont fondamentalement interdépendantes et que les pratiques de soin et de réparation sont indispensables pour que le monde puisse être vivable. L'éthique du *care* exige alors de prendre en compte les relations d'interdépendances et la vulnérabilité humaine et écosystémique qui impliquent une responsabilité éthique (Laugier 2015, 130). Les travaux de Larrère et Laugier sur le *care* environnemental ont largement contribué à reconnaître la dimension relationnelle et morale des mobilisations pour la justice environnementale, mais ils tendent à négliger le fait qu'elles apparaissent souvent dans des contextes de conflits socioécologiques, de risques environnementaux importants, voire de violences environnementales (Nixon 2013 ; Davies 2018).

Dirty Care

13 Si l'éthique du *care* a souvent été inscrite dans des valeurs positives de soin et de réparation du monde, Elsa Dorlin dans le livre *Se défendre. Une philosophie de la violence* (2017, 175) propose une généalogie plus sombre du *care* :

> Notre hypothèse est la suivante : le souci des autres advient par et dans la violence et génère un positionnement éthique bien différent de la seule proximité affective, de l'amour, de l'attention compatissante, de la sollicitude affectueuse ou de l'abnégation dans les soins les plus éprouvants (même si de tels soins peuvent susciter chez celles/ceux qui les prodiguent des sentiments négatifs, bien que toujours mêlés de désirs et de répulsions).

14 Pour la philosophe, les pratiques de soin mises en place par les personnes marginalisées – dont les femmes – ne sont pas uniquement le fruit d'une socialisation genrée, mais aussi le résultat d'une expérience vécue de violence dont elles tentent de se protéger (Dorlin 2017) [1]. Dorlin élabore ainsi *une phénoménologie de la proie* qui expose la dimension contrainte de l'attention aux autres et au monde que développent les personnes appartenant à des groupes ciblés par les violences sociales (sexuelles, raciales, coloniales). Si les femmes sont souvent attentives aux autres et au monde, c'est également pour éviter les violences qui les guettent. L'expérience et la menace de la violence sexuelle et genrée engendrent alors un *dirty care*. Un soin sale qui implique de décentrer son attention de soi en la tournant vers le monde et le violenteur pour mieux voir venir les menaces (*ibid.*, 163). Ce décentrement de soi produit une attention négative – une attention qui est principalement portée à la menace que l'on ne porte pas à soi – et permet l'accumulation de connaissance sur l'objet-roi/le violenteur (*ibid.*, 176). Il implique aussi des gestes de soin face aux autres qui visent à prévenir leur violence pour se mettre à l'abri, être sensible aux autres, à comment ils se sentent, etc. (*ibid.*, 176). En s'appuyant sur la posture de proie et le *dirty care*, Dorlin propose qu'il puisse s'effectuer un basculement vers des pratiques de résistance permettant de s'affirmer comme sujet politique et de se défendre : une éthique martiale de soi (*ibid.*, 15). Cette éthique de la défense de soi permet un déplacement d'une posture de proie et de *care* obligé (*dirty care*) à une posture de contre-attaque afin de rétablir la position de sujet et la dignité de la personne ayant expérimenté la violence. Chez Dorlin, il s'agit pour les violenté·es de se rétablir comme sujets qui agissent en se défendant et en s'affirmant, parfois en prenant à leur compte les moyens de la violence (*ibid.*, 67). Dans le présent article qui propose d'étendre le *dirty care* aux violences environnementales, l'éthique martiale de soi se traduit par une éthique de la dignité, mot employé par les citoyen·nes de Rouyn-Noranda. Ainsi, la généalogie du *care* proposée par Dorlin qui reporte l'attention sur les dimensions vigilantes des pratiques de soin m'apparaît porteuse pour saisir les mobilisations face à la justice environnementale. En effet, si les personnes mobilisées face aux injustices environnementales mettent en place des pratiques de soin, celles-ci semblent émerger de l'expérience de l'injustice et de la nécessité de se protéger des atteintes à l'environnement (contaminants, pollution). Le *dirty care* environnemental que je propose permet alors de rendre visible le coût cognitif et attentionnel des pratiques de soin qui naissent de la contrainte liée au risque environnemental comme la vigilance face au pollueur, l'attention au monde, à l'environnement et aux signes de pollution. Dans le cadre du *dirty care* environnemental, la menace est contenue à la fois dans les actions du pollueur/violenteur (tactiques politiques pour garder des

normes d'émissions plus élevées, menaces de fermeture) et dans les contaminants (agressions environnementales) qui sont rejetés dans l'environnement – la menace de la violence étant alors diffuse et latente.

Grille d'analyse et d'interprétation

Dans l'analyse des données, le care et le *dirty care* ont servi de repères analytiques pour interpréter les thématiques ressortant du récit phénoménologique. D'une part, le *care* a été identifié aux discours, pratiques et affects orientés vers la protection de ce qui importe (enfants, proches, communauté) et vers la réparation d'un tort (pollution, désinformation), dans une logique de sollicitude et d'interdépendance. D'autre part, le *dirty care* a été identifié via les pratiques, les discours et les affects inscrits dans une posture de soin et d'attention rendue nécessaire par la menace ou le risque lié à l'arsenic dans l'air. Ainsi, le critère distinctif du *dirty care* par rapport au *care* renvoie au caractère contraint, vigilant et obligé de l'attention et du soin en raison de l'exposition à l'injustice environnementale. Ces repères permettent alors de distinguer analytiquement les registres du *care* et du *dirty care* bien qu'ils puissent être imbriqués empiriquement – les mêmes personnes pouvant naviguer entre sollicitude et *care* contraint par la menace. Pour mieux comprendre et différencier les différents niveaux de l'univers moral du *care* et du *dirty care*, le tableau 1 en présente les dimensions principales. Ainsi, si au niveau du *care* l'attention au monde provient d'une attitude de sollicitude, pour le *dirty care*, cette attention émerge d'une posture de vigilance ; il s'agit donc d'une attention contrainte par le sentiment de danger ou la perception du risque. De même, si le rapport à autrui dans le *care* est une relation affective et solidaire ancrée dans des affects d'empathie et de responsabilité, cela apparaît comme un rapport défensif et obligé fondé par la méfiance dans le *dirty care*. Enfin, ces univers moraux font émerger des gestes, des relations aux savoirs et une éthique, qui, bien qu'ils permettent de prendre soin, s'inscrivent dans une lecture du monde et une façon de s'y rapporter plutôt distinctes.

Tableau 1
Le cadre théorique et les structures de l'univers moral du *care* et du *dirty care*

Les dimensions de l'univers moral	*Care*	*Dirty care*
Type d'attention face au monde et aux autres	Sollicitude et protection	Vigilance et anticipation du danger
Rapport à autrui	Relation affective et solidaire	Relation défensive
Affect dominant	Empathie et responsabilité	Méfiance, colère, épuisement
Gestes	Soigner, protéger, réhabiliter	Surveiller, défendre, contester
Relation aux savoirs	Comprendre, transmettre, sensibiliser	Décoder, anticiper
Éthique	Éthique du *care*, protection et réparation de ce qui importe	Éthique de la défense de soi et de la dignité

→ Voir la liste des tableaux

Résultats : continuum entre *care* et *dirty care*

L'analyse phénoménologique des entretiens, des témoignages et des documents montre que le registre normatif employé et l'univers moral de la lutte contre l'injustice environnementale à Rouyn-Noranda dépassent l'éthique du *care* entendu comme protection et réparation. Si le langage du soin, de la vulnérabilité et de la protection des enfants et de la communauté occupe effectivement une place importante dans les discours des personnes mobilisées, il ne constitue qu'une partie du registre moral mobilisé. Les résultats de l'analyse révèlent plutôt un univers moral composite, structuré par un continuum de pratiques, d'affects et de dispositions allant du *care* au *dirty care*. Afin de rendre compte de cette complexité, la discussion des résultats s'organise en deux temps. Je propose d'abord l'analyse des dimensions du *care* telles qu'elles se dégagent du récit phénoménologique, puis l'examen des pratiques et des dispositions associées au *dirty care* et au basculement vers une éthique de la dignité.

Univers du *care* dans l'expérience de l'injustice

Care entravé

Quatre thématiques principales pouvant être associées à l'éthique du *care* sont ressorties de l'analyse. Dans un premier temps, la culpabilité comme affect dominant dans l'expérience vécue justifiée par une impression de rupture dans la relation de *care* est présente dans plusieurs témoignages et mémoires analysés. Je nomme cette dimension le « *care* entravé ». Celui-ci renvoie à la découverte d'un écueil ou d'une atteinte à la relation de *care* que les parents et les grands-parents

entretiennent avec leurs enfants et petits-enfants. Par exemple la découverte du niveau d'imprégnation à l'arsenic des enfants constitue pour plusieurs parents un choc par rapport à leur responsabilité en tant que donneurs de soin et une rupture dans cette relation. Cela engendre alors un sentiment de culpabilité qui s'ancre dans le sentiment de responsabilité d'avoir involontairement exposé ses enfants ou petits-enfants à un contaminant dont la présence était ignorée.

> Je me suis sentie coupable d'avoir mis mes enfants au monde ici, de les avoir exposés à ces contaminants, de voir mes petites-filles l'être aussi. Bien sûr, rationnellement, je me répète que je ne savais pas, je ne pouvais savoir [...] (Nicole Desgagnés dans BAPE 2024, 52)

> C'est bizarre parce que tu sais, oui, il y a beaucoup de colère, mais en même temps beaucoup de culpabilité parce que euh, tu sais, étant donné les problèmes de santé que mon fils avait, euh, je me disais bien, c'est peut-être lié à ça, puis c'est peut-être à cause qu'on est allé habiter là. Faque tu sais, c'est comme moi qui les ai mis dans cette situation-là. Pis peut-être mes enfants vont être malades parce que moi j'ai été habiter là. (Camille_entretien)

Apprendre que les activités industrielles de la Fonderie Horne se sont immiscées dans le domaine intime du soin parental génère une perception de *care* entravé. Le sentiment de culpabilité qui émerge devient alors un moteur de mobilisation et une façon de dénoncer l'atteinte à leur relation de soin en raison du déficit de protection étatique et du manque de transparence quant à la présence du contaminant. La prise de parole publique et la lutte citoyenne deviennent des moyens de réparer une relation de soin perçue comme compromise par l'injustice environnementale. La culpabilité ressentie et la mobilisation qui l'accompagne rejoignent donc la dimension de défense de ce qui importe (la population, les enfants), de réparation du monde (réparer l'injustice) et de responsabilité basée sur la relation qui sont centrales à l'éthique du *care*.

Care communautaire

Une seconde dimension qui émerge de l'univers moral de la mobilisation contre l'injustice environnementale est son orientation vers le soin collectif. Pour les personnes se mobilisant sur l'enjeu de l'arsenic à Rouyn-Noranda, dénoncer l'exposition des citoyen·nes est une façon de défendre le bien commun et démontre la capacité des miliant·es à se mettre à la place des personnes qui en souffrent le plus, notamment les personnes dont les résultats des études de biosurveillance révélaient un niveau d'imprégnation élevé. « Il y a comme aussi un sentiment d'amour et d'empathie et de bienveillance. Puis toutes ces personnes-là, c'est les miens, tu sais. Puis ça pourrait tous être moi quelque part, ça pourrait être mes enfants, ça pourrait être mes proches. » (Sandrine_entretien) Il s'agit donc pour les personnes mobilisées du plus grand geste d'amour qu'elles puissent faire à la fois pour les personnes les plus affectées par la contamination et pour les personnes qui ne sont pas encore au courant de la situation. Elles militent ainsi également pour protéger les citoyen·nes qui ne détiennent pas nécessairement les connaissances qu'elles-mêmes ont acquises à travers la lecture des différents rapports.

> Mais de les regarder danser puis de me dire il y a tous ces gens-là qui sont en train de se divertir, mais qui ferment les yeux sur cette réalité-là. Ils ont besoin d'être protégés. Puis tu sais, c'est qu'ultimement, tu sais, moi, je trouve que de prendre action pour la défense du territoire puis sa communauté, tu sais, pour moi, c'est un acte d'amour immense, tu sais, envers mon milieu. (Jennifer_entretien)

Il s'agit donc de gestes qui s'ancrent dans une posture de sollicitude. La mobilisation pour protéger les citoyen·nes de Rouyn-Noranda est également accompagnée par la mise en lumière de l'interdépendance de chacune des parties de la communauté de Rouyn-Noranda. Cette reconnaissance de l'interdépendance est notamment animée par une forte capacité d'empathie, de souci des autres et un sentiment d'appartenance. L'expérience de l'injustice environnementale semble de ce fait renforcer les liens d'appartenance et favoriser une éthique relationnelle tournée vers la collectivité. Les affects de compassion, de solidarité et de responsabilité façonnent alors un *care* communautaire qui dépasse les frontières familiales ou amicales.

Sensibilisation et prendre soin

Une troisième dimension importante de l'univers moral du soin réside dans les efforts soutenus de sensibilisation des personnes mobilisées notamment dans le comité Arrêt des rejets et émissions toxiques de Rouyn-Noranda [ARET] et le groupe des Mères au front de Rouyn-Noranda. Ces personnes ont accumulé beaucoup d'informations permettant de mieux clarifier la situation pour la population générale de la ville. Cette connaissance qui leur a permis de développer une compréhension fine de l'enjeu et un niveau d'expertise sur le sujet est réappropriée afin de sensibiliser les citoyen·nes de Rouyn-Noranda qui seraient toujours dans l'ignorance. Les personnes militantes participent à faire re/connaître la situation et à sensibiliser tant au niveau des citoyen·nes

qu'aux niveaux municipal, provincial et fédéral (entretiens avec Audrey et Mélanie). Leur démarche ne consiste pas seulement à diffuser l'information, elle vise aussi à rendre aux citoyen·nes un pouvoir d'agir dans un contexte d'ignorance entretenue (entretiens avec Audrey, Jennifer, Mélanie et Nadine). Les activités de vulgarisation et les plaidoyers servent également à inciter les institutions à assumer leurs responsabilités de protection afin que le *care* soit au centre de la politique et constituent des pratiques concrètes de *care* orientées vers la communauté pour assurer réparation et protection.

> Mais, tu sais, je me disais ici, il y a des normes environnementales sévères, tu sais, le gouvernement passe son temps à se targuer de ça. Par contre, ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il existe des dispositions, des mécanismes dans la loi qui permet[tent] de les contourner, ces normes-là, tu sais. Puis, au-delà de cette idée-là qu'on se faisait, là. Le gouvernement, c'est nous protéger, assumer sa responsabilité de nous protéger. (Jennifer_entretien)

Légitimité politique via le care parental ou professionnel

Enfin, la présence importante de femmes[22] dans le mouvement militant pour la justice environnementale à Rouyn-Noranda et de professionnelles de soin (médecin, professeure, travailleuse du communautaire) ainsi que leur réappropriation de leur rôle de *care*, que ce soit de mère, de grand-mère, de médecin, de professionnelle de la santé ou d'enseignante, participent à inscrire celui-ci dans une éthique orientée vers le *care*. Ces rôles de *care*, familial ou professionnel, ont régulièrement été convoqués comme base de légitimité pour réclamer la protection de la population de Rouyn-Noranda. Dans le cadre des entretiens que j'ai réalisés, Juliette dénonçait en tant qu'enseignante le fait que les enfants sont souvent les oubliés dans cette situation et demandait qu'ils soient mieux protégés. De son côté, Pierre, ancien médecin, se désolait de l'inégalité en matière de santé environnementale. La prise de parole publique sur l'injustice environnementale à Rouyn-Noranda a été largement réalisée par des comités composés de parents – principalement de mères comme le groupe Mères au front et le comité ARET et des regroupements de médecins de la région (Belzile 2022 ; Auger 2024).

> Bien franchement, je pense que s'il n'y avait pas ces femmes-là pour tenir comme la colonne vertébrale de ce mouvement-là, effectivement, je ne suis pas sûr que ce serait des hommes qui le reprendraient [...] Puis je pense que c'est porté par les femmes. Mais tu sais sans tomber dans l'espèce de sexisme qui dit que des valeurs de protection puis de bienveillance c'est profondément féminin, ce qui ne devrait pas être. Mais tu sais, on dirait que ces femmes-là, quand même, se doivent de prendre cette partie-là, de défendre les autres encore. C'est malheureux parce que ça reproduit d'une certaine manière une espèce de schéma patriarcal. (Samuel_entretien)

Selon ce répondant, la mobilisation plus importante des femmes[23] rejoue malheureusement la division genrée du travail, laissant reposer la tâche de lutte pour la protection environnementale et sanitaire sur les épaules des femmes qui deviennent responsables de combler les manquements institutionnels en matière de protection (Samuel_entretien).

Univers du *dirty care* dans l'expérience de l'injustice

Ces pratiques de *care* et l'univers moral de la sollicitude[24] ne suffisent toutefois pas à décrire l'ensemble de l'expérience, des pratiques et du registre moral des personnes mobilisées. L'injustice environnementale oblige également à développer des formes de vigilance, d'autoprotection et de résistance – la nécessité de se défendre. Ainsi, l'univers moral (pratiques, affects, dispositions) renvoie également à un *dirty care* qui s'incarne à travers une perte de naïveté par rapport aux institutions, la contrainte de vivre avec un contaminant sans en avoir fait le choix, une surexpertise développée pour protéger la communauté et anticiper les tactiques de l'industrie et une vigilance ordinaire dans un quotidien altéré.

Perte de naïveté

La perte de naïveté apparaît comme un premier[25] élément central ressortant à la fois des entretiens et des documents analysés. Elle naît d'une prise de conscience progressive de l'injustice environnementale contestant la croyance selon laquelle la population de Rouyn-Noranda bénéficiait des mêmes normes de protection que l'ensemble du Québec (Jennifer_entretien). La perte de naïveté se produit particulièrement lorsque les citoyen·nes constatent l'inertie du gouvernement du Québec après la parution des études de 2018-2019, en particulier de la part du ministère de l'Environnement et de la Direction générale de la Santé publique (entretiens avec Jennifer, Simon, Pierre, Mélanie et Sandrine). Elle s'effrite encore davantage lorsque les résident·es découvrent,

grâce aux études de biosurveillance et à leurs propres recherches, l'existence de deux rapports antérieurs qui révélaient la situation préoccupante liée à l'arsenic à Rouyn-Noranda : le rapport du Bureau d'étude sur les substances toxiques (BEST 1979) et l'avis interministériel signé par Pierre Walsh (2004). Or, pour les personnes mobilisées, il est inacceptable qu'aucune action politique n'ait été prise pour exiger la baisse des rejets d'arsenic par la Fonderie Horne, bien que ces documents aient clairement souligné les risques sanitaires et environnementaux associés aux émissions de la Fonderie (BEST 1979 ; Walsh 2004). En outre, une large partie de la population ignorait l'existence de ces constats et de ces rapports publiés il y a plus de vingt ans. « La population a été tenue dans l'ignorance ! J'étais dans l'ignorance et en colère ! » (Nicole Desgagnés dans BAPE 2024, 52)

La perte de naïveté représente la confrontation avec un système qui a historiquement favorisé l'activité industrielle et l'économie au détriment de la santé et de l'environnement des habitant·es de Rouyn-Noranda (entretiens avec Léa, Jennifer et Nadine). Elle provoque également l'effondrement de l'idée selon laquelle le gouvernement du Québec protège de façon égale tous ses citoyen·nes grâce à des lois appliquées de manière uniforme (Jennifer Ricard Turcotte dans Barbeau-Lavalette *et al.* 2025). Cette désillusion qui constitue un choc éthique ouvre la voie à une dimension centrale du *dirty care*, soit la vigilance et la méfiance. La perte d'innocence face aux structures violentes (industrielles, capitalistes et extractivistes) transforme alors le rapport au monde et la compréhension de celui-ci. Les citoyen·nes interprètent qu'elles et ils n'auraient pas dû se reposer sur les autorités compétentes, soit le ministère de l'Environnement et celui de la Santé et des Services sociaux du Québec.

> Moi qui étais intéressé quand même par l'environnement, même si ce n'était pas mon domaine, et l'approche de santé publique, je croyais de toute bonne foi, comme tous mes confrères médecins et comme par procuration, que la problématique [des plombémies et des contaminants environnementaux] était prise en charge en soi. Donc, on était rassuré. On n'a pas été vigilant. On n'a pas fait de surveillance comme groupe citoyen et comme individu. (Pierre_entretien)

Cette perte de naïveté construit alors une disposition attentionnelle fondée sur la vigilance et l'anticipation des menaces liées à la fois aux risques environnementaux et sanitaires ainsi qu'aux tactiques industrielles du pollueur qui visaient à maintenir son niveau d'émission.

Contrainte de cohabiter avec des contaminants

Une fois la présence de l'arsenic connue, les citoyen·nes de Rouyn-Noranda se sentent contraints de vivre avec un risque auquel ils et elles n'ont jamais consenti (répondant·es questionnaires 10 et 11). Leur sentiment de trahison est grand parce qu'habiter la ville ou s'y installer n'a jamais été un choix conscient de s'exposer soi-même et ses proches à des contaminants qui posent un risque non négligeable pour la santé. Ces personnes considèrent donc qu'elles se sont fait imposer à leur insu de cohabiter avec des contaminants par la Fonderie et le gouvernement provincial. Cette cohabitation forcée avec la menace représente la deuxième dimension du *dirty care* et elle implique de composer avec un risque sanitaire et environnemental difficilement identifiable et mesurable. Sa présence, qui apparaît comme diffuse, et le manque d'informations en temps réel provoquent une vigilance continue. Dans ce contexte, les personnes inquiètes de la situation font ce qu'elles peuvent pour se protéger, notamment en mettant en place les gestes simples proposés par la Direction régionale de la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue pour réduire la présence des contaminants à l'intérieur de leur maison (entretiens avec Audrey, Claudine et Mélanie). Dans cette perspective, les citoyen·nes sont obligé·es de gérer un risque auquel ils n'ont pas consenti et sur lequel ils sentent avoir peu de pouvoir, ce qui transforme l'attention au monde en une posture à la fois subie et défensive.

> Tu sais, moi, je n'aime pas ça, ne pas avoir le contrôle de ce que je vis, puis là, je me dis qu'elle [sa fille], c'est exactement ça. Je me sens dépossédée du fait que je n'ai pas accès aux données tant que ça, c'est pas très clair. Faque c'est vraiment du micro, de la micro-organisation, puis, mais c'est ça, faque je me dis, elle est comme, tu sais, elle a complètement pas de pouvoir sur absolument rien, tu sais. (Claudine_entretien)

À ce niveau, les gestes de soin et de protection dans le cadre de la cohabitation avec un contaminant se distinguent de gestes renvoyant à la sollicitude ; il ne s'agit plus de prendre soin volontairement, mais de s'adapter à une situation hors de son contrôle.

Attention défensive et surexpertise

Une troisième dimension importante du *dirty care* est l'immense place que prend le pollueur et ses pratiques dans les savoirs qu'acquièrent les personnes mobilisées (entretiens avec Nadine et Jennifer). Une fois l'enjeu de l'imprégnation à l'arsenic exposé, les citoyen·nes tentent de s'en saisir.

Cela requiert entre autres de lire un nombre important de rapports, d'articles de médias et de faire des demandes d'accès à l'information. La quête d'information est notamment motivée par la volonté de convaincre le gouvernement du Québec d'agir et de protéger la santé et l'environnement de la population de Rouyn-Noranda (entretiens avec Claudine, Sandrine, Jennifer et Nadine).
« Essayer d'aller chercher l'information, tu sais. D'essayer de nous organiser, puis de trouver des façons de, comme, obliger le gouvernement à prendre des actions, tu sais, ou à tomber sur des données qui vont être… qui vont les pousser à agir, là… » (Claudine_entretien)

30 L'attention portée aux données, aux communications publiques de la Fonderie ou aux décisions ministérielles exige une vigilance cognitive contrainte, caractéristique du *dirty care*. Certaines personnes mobilisées deviennent expertes à la fois des contaminants rejetés et de la Fonderie. Elles deviennent des références pour les médias, leurs camarades de lutte et leurs proches. L'expertise acquise sur l'injustice environnementale et le pollueur permet alors de mieux anticiper les tactiques industrielles que la Fonderie pourrait mettre en place pour maintenir son droit de polluer (entretiens avec Pierre, Nadine et Jennifer). Cette expertise sert à anticiper et à surveiller quels seront les prochains coups de la Fonderie. Il s'agit en fait d'une expertise défensive qui érige tout de même le pollueur en « objet-roi » (Dorlin 2017, 176) – devenant le centre de l'attention – pour mieux s'en défendre. Cette centralité du pollueur dans l'attention et les savoirs développés renvoie directement à la dimension épistémique du *dirty care* que Dorlin décrit comme la focalisation cognitive contrainte sur le violenteur, où la connaissance devient un outil de survie (*ibid.*). La quête d'information des citoyen·nes permet d'acquérir des connaissances au prix d'un nombre incalculable d'heures passées à lire, à demander des informations et à déchiffrer des données. Il en coûte du temps de la vie qui aurait pu être consacré à autre chose s'il n'y avait pas eu cette injustice et ce sentiment de non-protection de l'État :

> Depuis que je n'ai plus confiance en le gouvernement pour garantir nos droits, je connais le coût du temps passé à lire des rapports, à mobiliser, à assister à des réunions, à rencontrer nos élu·es : celui des heures passées, celles qui ne reviennent plus. La seule chose qui a désormais un sens, face à une telle injustice, est de résister. (Jennifer Ricard Turcotte dans Barbeau-Lavalette *et al.* 2025, 34)

> Des fois, je me dis que ce n'était pas ça que je voulais faire à la retraite. C'est sûr que ce n'est pas inintéressant. J'aime ça apprendre. J'ai appris beaucoup de choses […] Il y a d'autres choses que je voudrais lire des fois. J'avais prévu faire d'autres affaires que je n'ai pas faites encore. (Nadine_entretien)

31 Cette surexpertise produit l'épuisement subjectif et le décentrement de l'expérience propre du sujet que Dorlin (2017, 176) développe comme suit : « [L]e degré d'attention doit être élevé pour que la connaissance acquise rende possible l'autodéfense. L'intensité de l'acuité est sans interruption, ou presque. Il faut être sur le qui-vive en quasi-permanence, ce qui produit un épuisement qui empêche une quelconque attention à soi. »

Vigilance ordinaire et quotidien altéré

32 L'expertise développée sur la Fonderie n'est pas la seule contrainte cognitive imposée par la cohabitation avec le risque. Une vigilance ordinaire se développe également dans le but de se mettre à l'abri et constitue la quatrième dimension du *dirty care*. Celle-ci s'ancre dans la quotidienneté. Les personnes mobilisées et conscientes de l'enjeu tentent de mesurer le risque auquel elles s'exposent quotidiennement, notamment en évaluant les conditions météorologiques, en regardant la direction des vents, en discutant de la qualité de l'air ressentie entre voisins (entretiens avec Camille, Claudine, Sandrine et Jennifer). Comme le risque n'est pas dévoilé en direct, les citoyen·nes font de leur mieux pour mesurer le degré de menace et parfois modifient leurs habitudes en fonction du risque pressenti.

> Les journées où il ne fait pas beau comme ça, on dirait que je me sens plus à l'aise quand le plafond est bas, parce que je sais qu'ils font attention de ces journées-là, pis quand il fait beau gros soleil, ben c'est là qu'on voit que la fumée qui sort en haut est jaune, parce que les journées où il fait le plus beau, c'est là où ils ont tendance à […] ils disent, entre eux, ils disent le matériel « spicy », faque quand ils sortent leurs épices, le mélange épicé c'est quand il fait beau, c'est « spicy ». (Claudine_entretien)

33 Les citoyen·nes acquièrent donc une connaissance et une conscience aiguës de leur environnement. Ils et elles construisent une connaissance communautaire – puisque celle-ci est partagée dans des réseaux informels comme des conversations de groupe et des pages Facebook – des moments considérés à plus grands risques. L'évaluation en continu aide à prendre des décisions comme faire une promenade dans son quartier ou non, ouvrir les fenêtres ou non, laisser les enfants jouer dehors ou non.

—Elle ne joue jamais dans la cour ? (LGB)

—Non, elle ne joue jamais dans la cour. Mais là, on vient de faire décontaminer. C'est juste pour ça que c'est comme beau de même ici. C'est de la belle tourbe. Mais ouais, fait qu'on s'occupait pas de l'extérieur. Ben *anyway* le gazon ne poussait pas de toute façon. On n'avait pas vraiment à passer la tondeuse, mais on n'y allait juste pas [...]

Faque là, ils ont décontaminé puis tu sais, genre, ça fait une semaine qu'on a accès à notre cour puis [nom de son enfant], elle tripait sa vie là. Elle était comme... Je peux courir, genre, j'ai du gazon puis elle était comme vraiment contente qu'on la laisse, tu sais, se promener. Puis même nous, c'était comme une espèce de soulagement de genre ouais, tu peux y aller. On ne sait pas combien de temps qu'elle va pouvoir y aller, mais là elle peut y aller. (Claudine_entretien)

La conscience du risque et sa présence restreignent donc le champ d'actions et d'activités des enfants comme des adultes. Elle construit une vigilance ordinaire qui implique d'évaluer ce qui peut être risqué et de prendre des mesures pour réduire le danger. L'existence de cette évaluation quotidienne devient un automatisme plus ou moins conscient (Audrey_entretien). Il s'agit néanmoins d'une charge mentale qui entrave l'élan lié à des choses ordinaires et simples comme manger dehors un soir d'été ou bien laisser les enfants jouer dehors et manger de la neige (entretiens avec Mélanie, Audrey et Claudine). Le quotidien est en conséquence altéré par la conscience du risque et l'angoisse qui l'accompagne (Mémoire_11).

Par ailleurs, la méfiance envers le gouvernement provincial et la Fonderie renforce chez les citoyen·nes l'impression de devoir eux-mêmes assumer le rôle de gardiens pour assurer leur propre protection et celle de leur communauté. Certaines militantes veillent même sur toute la communauté et appellent la Santé publique et le ministère de l'Environnement lorsque des événements plus importants d'exposition surviennent, comme celui de la neige noire en mars 2023 qui a recouvert Rouyn-Noranda de résidus miniers de cuivre contenant des contaminants, dont de l'arsenic (Carabin 2025).

On a fait des signalements, on est même allé sur les terrains des gens. On a pris des échantillons, tu sais. Puis en fait, tu sais, on a été les premières à le signaler, à la Santé publique régionale et au ministère de l'Environnement [...] Puis ce qu'elle [la personne de la Santé publique] me disait, c'est oui, mais faudrait pas faire paniquer les gens, on ne sait pas, on ne connaît pas les concentrations dans la neige. Et moi je disais ben voyons, c'est un principe de précaution. Tu sais, on est en droit de croire que ça pourrait être les concentrés les plus contaminés qui ont de fortes concentrations en plomb, en arsenic, en cadmium. (Jennifer_entretien)

La cohabitation avec le risque impose de la sorte une vigilance quotidienne qui guide les gestes les plus ordinaires, obligeant les personnes inquiètes à adapter leurs activités pour se protéger, et allant jusqu'à assumer un rôle de « chiens de garde » en raison de la confiance perdue envers les autorités.

Éthique de la dignité

Les quatre dimensions du *dirty care* exposées précédemment s'inscrivent principalement dans une posture façonnée par la présence du risque et la nécessité d'anticiper, de protéger et d'assurer une forme d'autodéfense naviguant entre l'intime et le politique, de l'évaluation individuelle du danger jusqu'à l'alerte adressée aux instances publiques. Si ces témoignages s'ancrent surtout dans la contrainte de devoir composer avec la présence du contaminant, d'autres matérialisent le basculement vers ce que Dorlin nomme les éthiques martiales de soi et que j'appelle ici, à la suite de Jennifer Ricard Turcotte, une éthique de la dignité. Cela s'opère notamment par la reconnaissance de la posture défensive qui se transforme en demande de justice. Ce passage de la vigilance contrainte à l'affirmation politique correspond au déplacement entre la condition de proie et l'émergence d'une capacité d'agir, où la défense de soi devient un vecteur de re-subjectivation et de réaffirmation de la dignité.

Tu deviens militant malgré toi. C'est nous autres qui restons à côté de l'usine. C'est à nous autres à... ça ne devrait pas tu sais, ça devrait être à la Fonderie, puis à Glencore, puis à nos gouvernements d'être sûrs que les normes sont respectées. Mais, la réalité c'est que ce n'est pas ça qui se passe. Feck on n'a pas le choix nous, de demander mieux. (Simon Turcotte dans Fortin Beauchamp et Tardif-Garon, Youtube, 6:46)

Tu sais, je pense qu'il faut être dans la résistance, on ne peut pas juste être dans la résignation et accepter qu'une situation injuste comme ça se produise**.** Je pense qu'on doit être dans la résistance. Même si, au final, elle s'avérera juste symbolique. Tu sais, je pense que si on était plus nombreux... Je ne sais pas comment l'exprimer, mais si on était plus nombreux à se dire que parce que c'est la chose à faire, on le fait. Au mieux, il y aura des gains. Au moins, on aura tenté de faire ce qu'on sait qu'il est juste de faire. C'est quasiment une posture. C'est une posture éthique et je trouve qu'il en va de notre dignité de faire ça. (Jennifer_entretien)

Comme le développe Elsa Dorlin (2017) et comme le nomme Jennifer dans l'extrait précédent, la posture de dignité ne consiste pas nécessairement à empêcher la violence, mais à refuser de la subir, engageant alors une résistance qui transforme de ce fait la relation entre violenté·e et violenteur.

Discussion

L'expérience des personnes mobilisées à Rouyn-Noranda sur l'injustice environnementale fait ressortir un rapport au territoire profondément ambivalent. S'il est aimé et protégé et donc évoque les dimensions de la sollicitude, il constitue également une menace en raison de sa contamination qui demande vigilance et défense de soi (entretiens avec Jennifer, Juliette et Claudine). Cette ambivalence face au territoire manifeste dans les témoignages recueillis traverse également l'univers moral sous-jacent à la lutte pour la justice environnementale à Rouyn-Noranda. Si la lutte pour la justice environnementale renvoie à des dimensions éthiques liées à la sollicitude et au *care*, il est indéniable qu'une partie importante de l'expérience et de la mobilisation s'ancre dans la face sombre du *care*, « une vigilance contrainte ». Loin d'être une simple variante du *care*, le *dirty care* constitue sa face contrainte et défensive, le produit de la violence sociale. Le *dirty care* environnemental repose sur la nécessité de se protéger d'un tort, de surveiller un environnement contaminé, de décoder les signes de pollution, de prévenir l'exposition de ses proches. Il n'est donc pas une disposition morale libre, mais une exigence ressentie face à un risque environnemental diffus. La prise de conscience de l'injustice produit un choc éthique qui altère la confiance envers les institutions (Lévesque 2025) et impose une vigilance ordinaire qui s'apparente à la phénoménologie de la proie décrite par Dorlin (2017). Dans ce cadre, le *care* déployé par les personnes mobilisées n'est pas seulement tourné vers la réparation du monde, il est traversé par des contradictions et des tensions, notamment par la culpabilité parentale. Les gestes de soin relèvent alors à la fois de la sollicitude (sensibiliser, transmettre, protéger les enfants) et – peut-être surtout – de l'autodéfense (surveiller les activités de la Fonderie, analyser les rapports scientifiques, anticiper les risques, modifier les pratiques quotidiennes). Le *care*, lorsqu'il est pratiqué dans un environnement contaminé, doit ainsi être compris non seulement comme un registre moral positif, mais aussi comme un ensemble de pratiques rendues nécessaires par des conditions environnementales imposées par le pollueur/violenteur – donc non choisies. Les pratiques de *dirty care* illustrent ainsi la reconfiguration des responsabilités de protection s'opérant dans les contextes d'injustices environnementales et de déficit de protection étatique où les citoyen·nes prennent sur eux la surveillance environnementale, la production de connaissance et l'alerte sanitaire. L'approche phénoménologique adoptée dans cette recherche nous invite dès lors à élargir les lectures féministes du *care* environnemental. Plutôt que de considérer l'attention au monde comme une disposition morale développée, il faut reconnaître qu'à Rouyn-Noranda cette attention est également contrainte par la cohabitation avec le risque et par la nécessité ressentie de maintenir une vigilance continue. Le *dirty care* permet ainsi de nommer ce déplacement de l'attention, devenu outil de protection et condition de résistance et de contestation face au déficit institutionnel de protection.

Gouvernance par le bas et politisation

Dans ce contexte, la méfiance et la vigilance face à l'État et la fonderie incitent à mettre en oeuvre la construction d'une connaissance communautaire pour se protéger des pics de pollution et une surveillance des activités de la compagnie. Le *dirty care* qui tourne l'attention des citoyen·nes vers leur environnement et le pollueur permet l'accumulation de connaissances et la construction d'une expertise impressionnante sur le pollueur (objet-roi) et les conditions de ses activités. Or, c'est cette même attention à autrui et les connaissances accumulées qui permettent à terme aux personnes militantes de faire pression sur l'État pour que des changements législatifs soient faits. Ces pratiques, qui visent d'abord à se protéger et à comprendre, deviennent au fil du temps des instruments de pression politique. L'attention contrainte se transforme en connaissance accumulée, laquelle fonde la capacité à contester la version institutionnelle et industrielle des faits, à exposer les incohérences et à exiger des changements. C'est notamment cette expertise citoyenne et la pression publique qui l'accompagne qui a – selon plusieurs témoignages – contribué à obtenir en 2023 l'objectif de 15 ng/m³ comme norme sur l'arsenic à atteindre d'ici 2027 [2] (entretiens avec Mélanie, Pierre, Nadine et Claudine), bien que celle-ci soit encore supérieure à la norme de 3 ng/m³ qui prévaut au Québec (Jennifer_entretien). La politisation de l'enjeu à partir de l'expérience vécue notamment des Mères au front et des membres du comité ARET rejoint également l'analyse de Dorlin selon laquelle le *dirty care* produit non seulement des pratiques de vigilance, mais aussi des formes de savoirs et de résistances qui peuvent être réinvesties politiquement. Ces pratiques de défense de soi visant à se protéger de l'injustice permettent à terme de produire ce que Jen Gobby, Leah Temper et Matthew Burke nomment la gouvernance par le bas, « soit des pratiques alternatives de politisation qui permettent de produire du changement lorsque la gouvernance formelle échoue à assurer la protection des citoyen·nes et qu'elle perd leur confiance » [notre

traduction] (O'Malley 1996 ; Gobby, Temper et Burke 2022, 3). Les pratiques de soin communautaire – la vigilance développée – permettent alors une gamme d'actions politiques ordinaires multiniveaux, partant de la sphère domestique (ouvrir ou non les fenêtres, laisser ou non son enfant jouer dehors), passant par la sphère collective proche (avertir ses voisins et sa famille des pics de pollution) et la sphère collective communautaire (alerter les autorités régionales de Santé publique lors d'épisodes extrêmes de contamination), jusqu'à la sphère politique classique (manifestations, arènes politiques, etc.) Ce soin multisites dépasse alors la compréhension classique de la mobilisation et de l'action politique et se saisit mieux par les grilles d'interprétation qui incluent une multiplicité de formes et de destinataires de la politisation, comme celles développées par Geneviève Pruvost dans son article « Extension du domaine de la politisation » (2025).

Conclusion

Pour conclure, cet article a proposé un double déplacement. D'une part, il a complexifié les lectures féministes de la justice environnementale qui s'appuient principalement sur l'éthique du *care* en montrant que les pratiques de soin observées dans les contextes de contamination industrielle sont traversées par des affects négatifs, des tensions et des contraintes qui relèvent du *dirty care*. Le *care* y apparaît non plus seulement comme un horizon positif de réparation, mais comme un soin obligé par l'expérience de l'injustice environnementale. La phénoménologie de la proie élaborée par Elsa Dorlin permet alors de rendre intelligible l'attention contrainte au monde, l'hypervigilance et la fatigue morale qui structurent le rapport des citoyen·nes à leur environnement, au pollueur et aux institutions. En articulant l'éthique du *care* étendue à l'environnement à la généalogie plus sombre du *care* proposée par Dorlin via le *dirty care*, cet article a contribué à élargir le vocabulaire théorique disponible pour penser les univers moraux des luttes pour la justice environnementale. D'autre part, l'analyse a montré que les pratiques de *dirty care* environnemental et d'autodéfense ne relèvent pas seulement de stratégies individuelles de protection, mais qu'elles participent pleinement d'une éthique de dignité et d'une forme de gouvernance et de politisation par le bas. La production de savoirs sur le pollueur et la surveillance des rejets industriels reconfigurent alors les frontières et le rapport entre l'État, le pollueur et les citoyens. Si les injustices environnementales déplacent le travail de protection et de surveillance vers celles et ceux qui en subissent les effets, les mobilisations ordinaires pour la justice environnementale reconfigurent des espaces où se construisent des formes de gouvernance par le bas, contraignant les différentes instances de pouvoir à regarder en face le gros problème de la contamination (entretiens avec Juliette et Jennifer ; Gobby, Temper et Burke 2022).

Note biographique

Laurie Gagnon-Bouchard est doctorante à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa et professeure associée à l'Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal. Sa thèse porte sur la violence environnementale au Québec, plus spécifiquement sur l'expérience des communautés de Limoilou et de Rouyn-Noranda.

Notes

1. Dorlin (2011) a également développé la notion de *dark care* qui vise à mettre en lumière le travail de soin (plus rude et éreintant) relégué aux groupes marginalisés – particulièrement les femmes racisées – par les femmes blanches et les groupes dominants. ↑ Retour au texte
2. Cette cible intérimaire de 15 ng/m³ a toutefois été fragilisée après la rédaction de ces lignes. En juin 2026, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 11, qui en reporte l'échéance à 2029-2030. Ce revirement illustre le caractère précaire des avancées obtenues et pourrait renforcer, chez les personnes mobilisées, le sentiment de la nécessité d'une vigilance constante. ↑ Retour au texte

Bibliographie

Auger, Sébastien. 2024. « Les Mères au front de Rouyn-Noranda poursuivent leur combat contre la Fonderie Horne. » *Le Devoir*, 13 octobre 2024. https://www.ledevoir.com/actualites/societe/821663/meres-front-rouyn-noranda-poursuivent-combat-contre-fonderie-horne. Consulté le 10 décembre 2025.

Google Scholar

Barbeau-Lavalette, Anaïs, Véronique Côté, Steve Gagnon, Jennifer Ricard Turcotte et Isabelle Fortin Rondeau. 2025. *Zones sacrifiées*. Rouyn-Noranda : Éditions du Quartz.

Google Scholar

Belzile, Jean-Marc. 2022. « Pollution : des parents regrettent d'avoir eu des enfants à Rouyn-Noranda. » *Radio-Canada*, 16 juillet 2022. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1898022/arsenic-parents-regrets-enfants-fonderie-horne-rouyn-noranda. Consulté le 13 janvier 2026.

Google Scholar

Belzile, Jean-Marc et Thomas Gerbet. 2022. « Retrait de données sur le cancer : La défense d'Arruda est contredite. » *Radio-Canada*, 30 juin 2022. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1894643/rouyn-noranda-fonderie-horne-arruda-sante-publique. Consulté le 13 janvier 2026.

Google Scholar

Bilodeau, Frédéric. 2019. *Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018 sur l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic des jeunes enfants du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda*. CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda. https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/Rapport_final_biosurveillance_2018.pdf. Consulté le 2 février 2026.

Google Scholar

Bilodeau, Frédéric. 2020. *Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2019 sur l'imprégnation à l'arsenic de la population du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda*. CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda. https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/Rapport_biosurveillance_2019_F.pdf. Consulté le 2 février 2026.

Google Scholar

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). 2024. *Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par Ressources Falco Ltée*. Rapport 381.

Google Scholar

Bureau d'étude sur les substances toxiques (BEST). 1979. *Rapport final : Étude de la distribution de certains toxiques dans la population de Rouyn-Noranda*. Gouvernement du Québec, Services de protection de l'environnement.

Google Scholar

Carabin, François. 2025. « La "neige noire" vaut à Glencore d'être traînée en justice ? » *Le Devoir*, 1er août 2025. https://www.ledevoir.com/actualites/environnement/906316/neige-noire-vaut-glencore-etre-trainee-justice. Consulté le 10 décembre 2025.

Google Scholar

Céré, Pierre. 2023. *Voyage au bout de la mine*. Montréal : Écosociété.

Google Scholar

Corriveau, Évelyne. 2024. *Une citoyenne de seconde zone : l'expérience vécue des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda concernant les activités de la fonderie Horne de Glencore*. Mémoire de maîtrise en criminologie, Université Laval, Québec.

Google Scholar

Davies, Thom. 2018. « Toxic Space and Time: Slow Violence, Necropolitics, and Petrochemical Pollution. » *Annals of the American Association of Geographers* 108 (6), 1537-1553. https://doi.org/10.1080/24694452.2018.1470924.

10.1080/24694452.2018.1470924 Google Scholar

Dorlin, Elsa. 2011. « Dark care : de la servitude à la sollicitude. » *Le souci des autres*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Raisons pratiques ».

10.4000/books.editionsehess.11656 Google Scholar

Dorlin, Elsa. 2017. *Se défendre. Une philosophie de la violence*. Paris : La Découverte.

Google Scholar

Fortin Beauchamp, Clovis et Maé Tardif-Garon. 2025. *Militant malgré soi*. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=FmgPbdwSDfE. Consulté le 10 décembre 2025.

Google Scholar

Gaard, Greta. 2017. « Feminism and Environmental Justice. » Dans *The Routledge Handbook of Environmental Justice*. Sous la direction de Ryan Holifield, Jayajit Chakraborty et Gordon Walker, 74-88. New York : Routledge.

10.4324/9781315678986-7 Google Scholar

Gaudet, Stéphanie et Dominique Robert. 2018. *L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa.

10.1515/9782760327320 Google Scholar

Glencore Canada Corporation. s.d. *L'usine d'acide sulfurique – Horne Smelter*. Glencore. https://www.glencore.ca/fr/horne/nos-projets-et-innovations/lusine-dacide-sulfurique. Consulté le

10 novembre 2025.

Google Scholar

Gobby, Jen, Leah Temper et Matthew Burke. 2022. « Resistance as Governance: Transformative Strategies Forged on the Frontlines of Extractivism in Canada. » *The Extractive Industries and Society* 9 : 100919.

10.1016/j.exis.2021.100919 Google Scholar

INSPQ – Comité d'éthique de santé publique. 2018. *Avis sur une étude de biosurveillance dans le quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda*. Institut national de santé publique du Québec, Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2427_avis_etude_biosurveillance_quartier_notre-dame_rouyn-noranda.pdf. Consulté le 15 janvier 2025.

Google Scholar

Jacoby, Karl. 2001. *Crimes Against Nature: Squatters, Poachers, Thieves, and the Hidden History of American Conservation*. Berkeley : University of California Press.

Google Scholar

Jacoby, Karl. 2019. « On Moral Ecologies and Archival Absences. » Dans *Moral Ecologies: Histories of Conservation, Dispossession and Resistance*. Sous la direction de Carl J. Griffin, Roy Jones et Iain J.M. Robertson, 289-297. Londres : Palgrave Macmillan.

10.1007/978-3-030-06112-8_12 Google Scholar

Krauss, Celene, 2016 [1re éd. ang. 1993]. « Des bonnes femmes hystériques : Mobilisations environnementales populaires féminines. » Dans *Reclaim : Recueil de textes écoféministes*. Sous la direction d'Émilie Hache, 211-237. Paris : Éditions Cambourakis.

Google Scholar

Larrère, Catherine. 2012. « L'écoféminisme : féminisme écologique ou écologie féministe. » *Tracés Revue de sciences humaines* (22) : 105-121.

10.4000/traces.5454 Google Scholar

Larrère, Catherine. 2015. « La nature a-t-elle un genre ? » *Cahiers du Genre* 59 (2) : 103-125.

10.3917/cdge.059.0103 Google Scholar

Larrère, Catherine. 2017. *Les inégalités environnementales*. Paris : Presses universitaires de France.

Google Scholar

Laugier, Sandra (dir.). 2012. *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*. Paris : Payot & Rivages.

Google Scholar

Laugier, Sandra. 2015. « Care, environnement et éthique globale. » *Cahiers du Genre* 59 (2) : 127-152. https://doi.org/10.3917/cdge.059.0127.

10.3917/cdge.059.0127 Google Scholar

Lévesque, Gabriel V. 2025. « Contesting State Expertise after COVID-19. » *Public Understanding of Science* : 1-19. https://doi.org/10.1177/09636625251347063.

10.1177/09636625251347063 Google Scholar

Meyor, Catherine. 2007. « Le sens et la valeur de l'approche phénoménologique. » *Recherches qualitatives* 4 : 103-118.

Google Scholar

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC). 20 novembre 2017. *Attestation d'assainissement 2017-2022 – Fonderie Horne*. Gouvernement du Québec, Québec. https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/consultation-fonderie-horne/attestation-assainissement-2017-2022.html. Consulté le 10 novembre 2025.

Google Scholar

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 16 mars 2023. *Autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne (2023-2028)*. Autorisation no 202308001. Québec : Gouvernement du Québec. https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/fonderie-horne/. Consulté le 10 avril 2026.

Google Scholar

Nixon, Rob. 2013. *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor*. Cambridge : Harvard University Press.

Google Scholar

O'Malley, Patrick. 1996. « Indigenous Governance. » *Economy and Society* 25 (3) : 310-326.

10.1080/03085149600000017 Google Scholar

Pruvost, Geneviève. 2025. « Extension du domaine de la politisation. » *Raisons politiques* 97 (1) : 87-104.

10.3917/rai.097.0087 Google Scholar

Tronto, Joan. 2009 [1993]. *Un monde vulnérable : Pour une politique du care*. Paris : La Découverte.

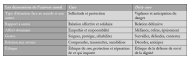
Google Scholar

Walsh, Pierre. 2004. *Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda*. Direction du suivi de l'état de l'environnement, Envirodoq n° EN/2004/0293, rapport n° QA/48, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut national de santé publique, Québec.

Google Scholar

Liste des tableaux

Tableau 1
Le cadre théorique et les structures de l'univers moral du *care* et du *dirty care*



↑ Retour au texte

Autres articles de cette revue

The Politics of the City. A Canadian Perspective sous la direction de Timothy L. Thomas, International Thomson Publishing Nelson, 1997, 230 p.

Par Jacques Léveillée

L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992 de Gilles Bourque et Gilles Duchastel (avec la collaboration de Victor Armony), Montréal, Fides, 1996, 383 p.

Par François Rocher

Principes et problèmes du gouvernement asymétrique

Par Michael Keating

Fédéralisme et relations intercommunautaires chez Tocqueville : entre prudence et négation des possibles

Par Dimitrios Karmis

Abonnez-vous à notre infolettre :

nom@courriel.com S'inscrire

À propos
Aide
Accessibilité
Guide de recherche
Nous contacter

Revues
Thèses et mémoires
Livres et actes
Rapports de recherche

Suivez-nous :

Cultivez votre savoir.

Politique de confidentialité - Politique relative aux cookies - Politique et licence d'utilisation

© 2026 Consortium Érudit